

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.
4 — 10 — —	Express.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin,	Express.
11 — 50 — —	Omnibus.
6 — 36 — —	soir, Omnibus.
8 — 58 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.
---------------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* du 26 :
La première réunion du Congrès a eu lieu aujourd'hui, à l'hôtel du Ministère des affaires étrangères, à une heure.
La séance a duré jusqu'à quatre heures et demie. Il a été arrêté qu'il sera conclu entre les armées belligérantes un armistice qui cessera de plein droit le 31 mars prochain. Cet armistice sera sans effet sur les blocus établis ou à établir.

Les correspondances de Constantinople sont du 14 février : Ce dont on se préoccupe le plus, en Turquie, c'est la crise financière et commerciale. La pièce de 20 francs, déjà descendue de 118 piastres à 107 1/2, est tombée à 97 1/2. Qu'on juge des effets désastreux d'une baisse aussi subite à laquelle on attribue plusieurs causes. D'abord la rivalité de puissantes maisons. Les unes, poussant constamment à la hausse, faisaient perdre de fortes sommes aux autres qui, voulant prendre leur revanche, profitaient des circonstances pour déterminer, par d'habiles manœuvres, cette énorme baisse. D'un autre côté, le commerce, en voyant les principaux négociants se défaire de leurs monnaies anglaises et françaises, a abondé dans cette idée, et c'est à qui se débarrassera de ses valeurs.

On assure que les hospodars de la Valachie et de la Moldavie seront invités par le Sultan à conserver encore provisoirement, pendant une année, le gouvernement des principautés. On attend, à Bucharest, un aide-de-camp du Sultan qui doit apporter cette invitation. — Havas.

On écrit de Batoum, que le gouvernement anglais a fait déjà des démarches pour échanger le général Williams et les autres officiers anglais faits prisonniers à Kars. — Un vapeur anglais se trouve à Batoum depuis trois semaines et attend des nouvelles du général, auquel le capitaine a envoyé, dès

son arrivée, des lettres et des effets d'Angleterre. Mais les dernières nouvelles de Tiflis ne vont que jusqu'au 20 janvier, les communications étant interrompues par l'hiver extraordinairement rigoureux de cette année. — Havas.

On mande de Kamiesch, que le général Luders a rappelé tous les officiers supérieurs et d'état-major qui se trouvaient en coug à Odessa. Il ne se trouve pas plus de 42,000 hommes en tout à Nicolaïeff, Pérekop et Cherson. — On continue à travailler avec la plus grande activité, malgré l'hiver, aux fortifications de Nicolaïeff et aux levées établies le long du fleuve. — Les stations militaires de la Crimée viennent encore de recevoir des approvisionnements pour trois mois. — Havas.

On écrit de Vienne, 22 février, à la *Gazette de Voss* :

« Il se confirme que le prince Gortschakoff a fait, au nom de son cabinet, la communication confidentielle que la cour de Saint-Petersbourg considérait la convocation d'un congrès, auquel seraient appelées les puissances européennes, après la signature du traité de paix, comme le meilleur moyen de régler toutes les questions qui ont une importance réelle pour ces différentes puissances, et dont la solution aboutirait à l'établissement d'un nouvel équilibre international en harmonie avec les changements survenus depuis quarante années. »

Le traité qui règle la question des limites entre l'Espagne et la France est à la veille d'être signé. Il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que, dans le traité de 1786, on eût fixé entièrement et définitivement les limites entre la France et l'Espagne du côté de la Navarre, il a été marqué seulement une partie de la frontière, et cette partie est demeurée précisément la même dans le traité qui vient d'être conclu. D'autre part, les limites ont été fixées d'une manière explicite. L'Espagne cède à la France des

terrains dont celle-ci était en possession de temps immémorial et la France nous reconnaît propriétaire des vallées les plus contestées. Le droit accordé aux Français de faire entrer leurs troupeaux dans ces vallées n'affecte en rien notre propriété, car les pasteurs français auront à payer un droit. Les bois et terrains défrichés seront au profit exclusif de l'Espagne; enfin l'établissement d'une douane à la frontière place tout le territoire sous la protection de nos lois et de notre système fiscal. — Havas.

Nous recevons des nouvelles de Constantinople du 14 février. La veille, le Sultan avait fait adresser des remerciements à notre ambassadeur pour l'accueil qu'avait reçu le grand-visir à bord de la frégate française le jour de son embarquement. En effet, outre les ministres et les principaux fonctionnaires turcs, qui l'attendaient pour lui faire leurs adieux, M. l'ambassadeur de France lui-même, accompagné de son premier secrétaire et des premier et second drogman, l'avait précédé à bord, pour ajouter encore à l'éclat de la réception que lui avait préparée M. le commandant Laplaine. Lorsque Aali-Pacha a mis le pied sur la frégate, le pavillon ottoman a été hissé au grand mât et salué de dix-neuf coups de canon par le vaisseau le *Wagram*, de retour depuis quelques jours de sa station aux îles des Princes.

La conférence de Constantinople, qui, après avoir si heureusement et si complètement terminé le règlement du quatrième point, avait abordé le premier, relatif à la réorganisation des principautés danubiennes, a tenu une dernière conférence le 11, chez le grand-visir. Cette question, d'ailleurs, n'a point été traitée à fond, puisqu'elle doit être décidée dans les conférences de Paris; mais on a recueilli tous les matériaux, toutes les propositions qui ont paru de nature à l'éclaircir; on a pris acte, surtout, des intentions et des observations de la Porte à ce sujet, comme méritant d'être tenues en considération quand il s'agira de délibérer définitivement.

FEUILLETON

UN HÉRITAGE

(Suite.)

VIII.

Dès le lendemain, au lever du soleil, Muller fit appeler les jardiniers du château, et leur donna l'ordre d'arracher sans délai les haies vives qui servaient de limites à l'enclos Bildmann et à l'enclos Stolzenfels. Depuis longtemps sa patience était à bout, et le post-scriptum de la lettre du major avait comblé la mesure. Muller éprouvait le besoin impérieux de faire acte d'autorité, d'user de ses droits avec une sévérité absolue, de réduire au silence toutes les prétentions impertinentes des Bildmann et des Stolzenfels. Depuis son arrivée au château, il avait toujours montré à ses hôtes tant de tolérance et de générosité, je pourrais dire tant de clémence et de mansuétude, que les jardiniers, en entendant l'ordre qui leur était signifié, ne purent retenir un cri d'étonnement. Il y avait trois jardiniers au château, qui tous avaient vu naître le comte Sigismond, et s'étaient habitués à regarder comme bien fait tout ce qu'il laissait faire. Le plus âgé des trois prit la parole au nom de ses camarades, et, s'adressant à Muller : — Vous n'y songez pas, Monsieur ! Ces deux enclos ne sont pas à vous ; ils appartiennent au bon major et aux bonnes demoiselles. Cinq ans avant votre arrivée au château, nous avons planté sous les yeux du comte Sigismond les haies

que vous voulez arracher aujourd'hui. — Obéissez, répliqua Muller d'une voix sèche, qui ne souffrait aucune objection. Il n'y a ici d'autre maître que moi ; c'est à moi seul que vous devez obéir. — Ma foi, Monsieur, répondit l'orateur de la troupe, nous n'osons pas prendre ça sur nous. Dites au bon major et aux bonnes demoiselles de nous le commander, et ça se fera. — Comment, drôles ! reprit Muller de plus en plus exaspéré, vous refusez de m'obéir ? Eh bien ! je vous chasse tous trois. — Allez, allez, nous connaissons le testament. Vous ne pouvez pas nous renvoyer : M. le comte a pris soin de nous. C'était celui-là un bon maître ! Vous êtes obligé de nous garder ; c'est sa volonté, et nous resterons. — Eh bien ! s'écria Muller hors de lui-même, aujourd'hui même je vous chasse. Je ne veux pas garder chez moi un jour de plus des serviteurs insolents. — A votre aise, Monsieur, reprit le jardinier. Nous connaissons nos droits et nous les ferons valoir.

A ces mots, ils s'éloignèrent tous trois à pas lents, en jetant sur Muller des regards qui semblaient le narguer. Muller, sans perdre un instant, ordonna à Wurm de faire venir des cantonniers qui, depuis quelques semaines, réparaient la route d'Hildesheim à Muhlstadt. Wurm obéit, et une heure après l'enclos Bildmann et l'enclos Stolzenfels n'existaient plus. Dire la colère qui transporta le major, Dorothee, Hedwig et Ulrique serait chose impossible, et je ne veux pas l'essayer. Pour reprendre possession de ces deux enclos, qu'ils s'étaient habitués à regarder comme leur bien, les Bildmann et les Stolzen-

fels résolurent, d'un commun accord, de planter des pieux, de tendre des cordes et de rétablir ainsi provisoirement la limite de leur propriété. Deux heures après, Muller donnait l'ordre de couper les cordes et d'arracher les pieux, et, comme il le disait, force restait à la loi. Le soir même, comme il s'applaudissait avec Edith de la vigueur qu'il venait de montrer, Wurm lui remit une assignation en bonne forme ; cette assignation, libellée avec toute l'élégance du style judiciaire, enjoignait au légataire universel du comte Sigismond de réintégrer dans leurs fonctions les trois jardiniers qu'il avait congédiés le matin, aux termes du testament qui l'avait investi de la propriété d'Hildesheim.

— Allons donc ! s'écria Muller en achevant la lecture de ce grimoire ; il serait plaisant d'être obligé de garder chez soi des maraudeurs qui vous narguent et refusent d'obéir. S'ils veulent plaider, nous plaiderons. Les tribunaux ne se méprendront pas sur la volonté du comte Sigismond. L'intention du testament n'a pu être de m'imposer des serviteurs indociles et impertinents.

Muller s'endormit joyeux et fier de sa conduite, sans prévoir l'orage qui grondait sur sa tête. Le lendemain, comme il achevait de déjeuner et s'appretait à sortir, Wurm lui remit en souriant deux chiffons de papier couverts d'une écriture illisible, ornés de paraphe au bas de chaque page.

— Qu'est-ce encore ? dit Muller, qui déjà mettait son chapeau sur sa tête et disait adieu à sa femme. — Monsieur, reprit Wurm d'un air demi-railleur, demi-

vement à Paris sur une matière aussi importante. Le grand-visir emporte tous les documents.

C'est le 18 février que devait avoir lieu, disait-on, à la Porte, la lecture du firman impérial contenant toutes les concessions faites par le Divan et approuvées par le Sultan, en faveur des populations chrétiennes de l'empire.

Omer-Pacha était prochainement attendu à Constantinople. Cela paraissait bien positif cette fois; lui-même l'a écrit à un de ses amis, en lui fixant l'époque de son départ de Redout-Kalé.

On parle beaucoup d'une lettre qu'Omer-Pacha aurait adressée tout récemment au Sultan, et dans laquelle il lui demande de le nommer ministre de la guerre et commandant supérieur de toutes les troupes de l'empire. Ce n'est pas, dit-il, l'ambition qui le porte à demander cette position exceptionnelle, mais bien un sentiment de patriotisme et sa conviction de pouvoir arracher la Turquie à la ruine où la précipitent inévitablement les hommes qui sont placés à la tête des affaires. Si sa demande est rejetée, il se verra dans la dure nécessité de supplier le Sultan de vouloir bien accepter sa démission et de lui permettre de se retirer en Europe.

Les amis d'Omer-Pacha nient l'existence de cette lettre, mais tant d'autres personnes l'affirment, que le doute à ce sujet paraît permis. Quant à ceux qui connaissent plus particulièrement le caractère d'Omer-Pacha, et la haute opinion qu'il a de son mérite, ils ne doutent pas, ils sont sûrs.

Des nouvelles de Trébizonde, d'une date récente, portent que les Russes n'avaient laissé que cinq bataillons à Kars et dans les environs, et que tout cependant y était d'une tranquillité parfaite. Le gros de l'armée du général Mourawieff avait été concentré à Goumri, d'où, depuis peu, des renforts assez considérables avaient été dirigés sur Kutais.

A Erzeroum, tout était également tranquille; il y était arrivé, en dernier lieu, plusieurs milliers d'hommes, en majeure partie, de troupes régulières, et venant de différents points de la Turquie. Cette place, d'ailleurs, était bien approvisionnée et paraissait complètement rassurée sur la possibilité d'une attaque de la part des Russes, avant le printemps. On ne connaissait pas encore à Erzeroum l'acceptation des propositions autrichiennes par l'empereur Alexandre.

Le courrier de Crimée est arrivé le 14 au matin avec la correspondance du 12. Les lettres reçues à cette occasion ne signalent aucun fait nouveau ni le moindre changement dans l'état de la situation générale. On attendait toujours avec impatience en Crimée la dénonciation de l'armistice. On avait cru un instant que M. de Suleau, arrivé le 8 sur un vapeur extraordinaire avec des dépêches de M. de Thouvenel pour le maréchal Pélissier, était porteur de cette grande nouvelle; mais il paraît qu'il ne lui apportait que des indications sur l'attitude militaire que pouvait motiver le nouvel état des rapports avec la Russie. Il est reparti pour Constantinople, après vingt-quatre heures de séjour en Crimée.

L'ex-séraskier Riza-Pacha est rétabli d'une longue maladie qui, pendant quelques jours, a inspiré des craintes sérieuses à ses nombreux amis.

(Constitutionnel.) L. Boniface.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE — « Londres 26 février. — Dans la séance de la Chambre des Communes a été ouverte la discussion du bill ministériel des droits sur la marine marchande. Le résultat de la discussion est douteux; de nombreux orateurs ont parlé contre la mesure ministérielle, qui a pour adversaires même un grand nombre de membres de la chambre votant d'habitude avec le cabinet. Le débat a été ajourné.

» Dans la séance de la Chambre des Lords, le rapport du comité des privilèges sur la pairie de Weusleydale ayant été approuvé sans même que la Chambre allât aux voix, le comte Granville a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore arrêté la marche ultérieure qu'il comptait suivre.

» Lord Lyndhurst a annoncé une motion pour amender les pouvoirs judiciaires des lords. — Havas.

MONTÉNÉGO. — Le mécontentement va croissant dans le Monténégro. Les impôts ont été augmentés et on les a fait rentrer avec beaucoup de rigueur. En outre, le Prince a vendu des biens des couvents, ce qui a produit un mauvais effet; on reproche aussi au Prince d'avoir offensé un chef Monténégrin en lui enlevant un emploi héréditaire. — Havas.

BRESIL — Un des officiers du navire de guerre américain *Savannah*, écrit, sous la date du 13 décembre, en rade de Rio-Janeiro, que, pendant les derniers troubles de Montevideo, les navires américains *Germantown* et *Bainbridge* ont débarqué des soldats de marine pour protéger leurs nationaux. Le même correspondant ajoute que les différends entre le Brésil et le Paraguay n'étaient pas encore arrangés et que don Pedro semblait disposé à recourir aux armes pour faire valoir ses droits. Le temps était très-doux à Rio et l'état sanitaire du port ne laissait rien à désirer. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le très-noble ordre de la Croix-Etoilée, dont les insignes viennent d'être remis par le comte de Buol à Sa Majesté l'Impératrice des Français, a été fondé en 1668 par la femme de Léopold I^{er} d'Autriche, en l'honneur de la Sainte-Croix, à l'occasion d'un incendie survenu au château impérial, et dans lequel un crucifix resta complètement intact. Les insignes se composent d'un double aigle surmonté de la couronne impériale, et ayant au milieu une croix émaillée bleue sortant d'un cœur en or, autour duquel court le nom du Sauveur. La partie supérieure de l'écusson sur lequel se détache le double aigle, porte un ruban émaillé blanc avec l'inscription: SALUS ET GLORIA. Cet ordre n'est conféré d'ordinaire qu'aux fêtes de la Découverte ou de l'Exaltation de la Sainte-Croix, et seulement aux dames de la plus haute noblesse; il compte aujourd'hui parmi ses membres vingt-cinq princesses appartenant à des maisons régnautes. La patronesse supérieure est actuellement l'impératrice douairière, Marie-Caroline, veuve de François I^{er}, qui, élevée à cette dignité, à son avènement au trône, en conserve le titre et les attributions sa vie durant. (Constitutionnel.)

— Les *Tablettes des Deux-Charentes* de Rochefort

annoncent que, par suite de la pénurie d'ouvriers en métaux dans les arsenaux de l'Etat, M. le ministre de la marine est dans l'intention de demander à son collègue de la guerre le prêt, au moyen de congés renouvelables, de jeunes soldats compris dans le contingent prochain. — En conséquence, il sera dressé, aussitôt après la formation de ce contingent, une liste des ouvriers ajusteurs, tourneurs sur métaux, chaudronniers, forgerons, serruriers et mouleurs, qui désireraient profiter des dispositions de M. le ministre de la marine et des colonies.

— Le *Messageur du Midi*, dans son numéro du 13 février, contient ce qui suit :

Nous regrettons encore d'avoir à enregistrer un cas d'hydrophobie suivi de mort. M^{me} Deb..., résidant à Bédarieux, mordue par son chat, a été atteinte quarante-cinq jours après, c'est-à-dire le 12 de ce mois. Les premiers symptômes se sont manifestés à six heures du soir. Le mal a fait, dans la nuit, d'effrayants progrès, et l'infortunée M^{me} Deb... a succombé à midi, le 13 février, au milieu d'horribles souffrances.

— CHAULAGE DES GRAINS PAR L'ARSENIC. — M. Boussingault, membre de l'Institut, vient de publier dans le *Journal d'Agriculture pratique* un travail d'une haute utilité sur la destruction des campagnols au moyen du chaulage des blés par l'arsenic.

Le célèbre chimiste conclut en ces termes : « Recherchons maintenant ce que l'on perd de semaille pour détruire les campagnols dans un champ qui en serait infesté. Je raisonnerai dans la supposition que le blé a été chaulé avec 200 grammes d'acide arsénieux par hectolitre, l'acide constituant un arsenite alcalin. Les expériences ont prouvé que 10 grains de ce blé tuent un campagnol; comme dans un litre il y avait 20,710 grains, ce litre suffirait pour empoisonner 2,071 de ces animaux.

L'opportunité de faire intervenir une substance toxique dans le chaulage une fois admise, on peut demander quelle serait, à l'époque des semailles, la position d'un cultivateur ayant chaulé avec l'intention de détruire les animaux nuisibles, mais qui serait entouré de voisins qui n'auraient pas pris la même précaution. Je crois que cette situation ne serait pas désavantageuse, et voici les raisons sur lesquelles je me fonde. L'empoisonnement des animaux destructeurs a d'abord pour effet de préserver la récolte, c'est là le résultat capital; mais il en est un autre qui, bien que secondaire, n'est cependant pas à dédaigner : c'est qu'un animal, de nuisible qu'il est quand il vit, devient éminemment utile après sa mort, par ce motif qu'il agit alors comme un engrais puissant. Que coûterait cet engrais ? Le compte est facile à établir, si l'on se rappelle qu'un litre de blé chaulé à l'arsenic peut donner la mort, à 2,071 campagnols. Or, comme je m'en suis assuré, un campagnol pèse environ 15 grammes; il s'ensuit qu'on a pour le prix d'un litre de blé, 20 à 25 centimes, 41 kilogrammes d'animaux morts, soit 50 à 60 centimes, pour le quintal représentant 25 kilogr. au moins de chair, de sang et d'os desséchés, engrais d'ailleurs tout transporté et épandu sur les champs. Dans cette limite de prix, je verrais avec satisfaction les campagnols de mes colindants venir mourir sur mes cultures, et, dans l'automne de 1854, j'aurais donné volontiers un litre de blé à celui qui m'eût apporté en échange 41 kilogrammes de cam-

trionphant, c'est de la part du major Bildmann et des demoiselles de Stolzenfels.

Wurm sortit en se frottant les mains. Muller se rassit et jeta les yeux sur les papiers qu'on venait de lui remettre. C'était une double assignation au nom du major et des vieilles filles, qui, se fondant sur la tolérance du comte Sigismond et sur les termes du testament qu'ils interprétaient à leur manière, prétendaient rétablir aux frais de Muller les deux haies qu'il avait arrachées.

— De mieux en mieux, s'écria Muller, l'hiver se prépare bien. Voilà de quoi occuper nos soirées. C'est la guerre civile, et, sur ma foi, le vieux corbeau et les vieilles pies trouveront à qui parler.

Fier de son bon droit, ou plutôt pour s'étourdir sur les inquiétudes qui pouvaient lui rester, pareil aux poltrons qui sifflent au moment de leur plus grande frayeur, Muller venait de se mettre à son clavecin et achevait la première page d'une sonate de Haydn, quand maître Wolfgang parut à la porte du salon.

— Pardieu ! s'écria Muller sans quitter sa place, c'est le ciel qui vous envoie. J'ai ici sous la main quelques petits papiers qui vous divertiraient.

Et il remit à maître Wolfgang les trois assignations. Maître Wolfgang s'assit, les lut en silence, parut méditer profondément, et les déposant sur le clavecin :

— Cela est grave, monsieur Muller, très-grave, beaucoup plus grave que vous ne pensez. Il ne s'agit pas

ici d'une bagatelle. Quant aux jardiniers, les termes du testament sont précis et formels; vous n'avez dans aucun cas le droit de les congédier; ainsi je vous conseille de renoncer dès à présent à cette prétention. Venons maintenant à votre contestation avec le major Bildmann et les demoiselles de Stolzenfels. Dans quel état avez-vous trouvé le parc à votre arrivée au château? N'est-il pas vrai que le major et les demoiselles de Stolzenfels avaient dès-lors la jouissance exclusive des deux enclos? N'est-il pas vrai que ces deux enclos avaient été, du vivant même du comte Sigismond, entourés d'une haie vive? C'est le cas d'invoquer un axiome que les tribunaux n'ont jamais refusé de reconnaître : possession vaut titre. Si les prétentions du major et des demoiselles de Stolzenfels vous semblaient injustes, exagérées, il fallait, le jour même de votre arrivée, discuter ces prétentions par voie judiciaire. Vous n'en avez rien fait; eh bien ! il n'y a pas deux manières d'interpréter votre silence : en n'agissant pas, vous avez consenti. Je ne dois pas vous dissimuler les conséquences de votre conduite. Quels que soient vos droits, il faut vous attendre à une vigoureuse résistance. Placé entre le major Bildmann et les demoiselles de Stolzenfels, vous avez, comme on dit, la main prise entre l'arbre et l'écorce. Ce n'est pas tout. On dira dans le pays que vous êtes sans pitié pour la famille du comte Sigismond, que vous êtes ingrat envers votre bienfaiteur; que vous ré-

pondez à la générosité par une apreté sans exemple. Rappelez-vous, Monsieur, cette belle parole d'un écrivain antique : « Le droit absolu n'est souvent qu'une injustice absolue. » Vous ne pourriez pas faire un pas dans la campagne sans entendre derrière vous des murmures de réprobation; les vieilles femmes vous désignent du doigt à tous les enfants du pays comme l'ennemi, le spoliateur des Bildmann et des Stolzenfels. La charité de M^{me} Muller, croyez-le bien, sera toujours impuissante à conjurer les haines que vous aurez soulevées. Elle aura beau multiplier ses aumônes, elle n'apaisera pas la colère excitée par votre conduite.

A ce tableau de la haine qu'il avait si peu méritée, Muller pâlit.

— Eh bien ! dit-il avec l'accent de la résignation, que le major Bildmann et les demoiselles de Stolzenfels relèvent donc la haie de leurs enclos, j'y consens.

Maître Wolfgang contemplait Muller avec orgueil; il jouissait avec délices du trouble qu'il venait de jeter dans l'âme de son client. Muller attendait sa réponse comme un oracle. Après quelques instants de recueillement, maître Wolfgang rompit le silence.

— Les dispositions que vous montrez, monsieur Muller, dit-il en appuyant sur chaque syllabe, vous font le plus grand honneur. Votre empressement à saisir tous les moyens de conciliation qui se présentent révèlent chez vous une générosité toute royale. Toutefois, je ne dois

pagnols morts, car il y aurait eu dans ces 41 kilogrammes, en azote et en phosphates assimilables par plantes, les éléments de plus de 31 litres de blé. »

— **BLÉ BLANC DE RUSSIE.** — M. Doniol a introduit dans la ferme de Barrière (Haute-Loire) une variété de blé blanc provenant de Russie qui mérite d'appeler l'attention. Une petite gerbe de ce blé était à l'Exposition universelle; et nous avons pu en faire dessiner un épi garni de ses barbes et un épi sans barbes. Ce blé est extrêmement productif et très-avantageux surtout pour la fabrication du pain de deuxième qualité, le pain du peuple campagnard. L'épi de ce froment est fort et très-allongé; les barbes se détachent naturellement au moment de la maturité. Il est porté sur un tuyau dur et épais qui protège la récolte contre la verse si redoutable dans les blés barbus. Le grain en est gros, blanc, et très-pesant. Cultivé par les paysans de l'arrondissement de Brioude, sans fumures extraordinaires et sans des procédés agricoles bien remarquables, il leur donne communément de 35 à 40 hectolitres par hectare. Il aime les bonnes terres. Il craint un peu les froids, surtout les froids humides des sols mal assainis; cependant les froids du mois de décembre dernier ne lui ont fait éprouver aucun mal. Sa paille robuste et longue est d'une blancheur rare.

Quelques épis de ce blé ont été trouvés par M. Lonil, il y a quinze ans, dans un semis de froment dit *Richel de Naples*, qu'il tenait de l'obligeance du directeur de Grignon. Choisis à cause de leur beauté, et semés avec soin à Barrière, ils ont, en peu d'années, fourni une graine qui, toujours bien triée, a servi à répandre l'espèce dans l'arrondissement de Brioude, et à l'y conserver très-pure. M. de Machéot, le grand agriculteur de la Haute-Loire, dont on regrette la mort récente, a été un des premiers à en prendre, et il l'a souvent recommandé à cause de ses qualités et décrit sous le nom tout local de *blé Doniol*.

M. Doniol l'a constamment employé à la consommation de son ménage rural, et a pu apprécier en lui des qualités nutritives peu communes.

Il y a, dans les soins pris par M. Doniol pour doter sa contrée d'un blé éminemment productif, un bon exemple à suivre par tous les agriculteurs qui, comme lui, sont amis du progrès et désireux du bien. (*Journal d'Agriculture pratique*).

— **SEMIS DE TRUFFES.** — La question de la reproduction artificielle des truffes paraît près d'être résolue, si elle ne l'est pas déjà. Nous extrayons d'une lettre adressée par M. le comte de Gasparin au *Journal d'Agriculture pratique*, un passage où cet illustre agronome raconte un fait de semis de truffes qui s'est passé sous ses yeux :

« M. Rousseau est un négociant en truffes. Carpentras est un des centres où cette production afflue de tous côtés. Dans la saison, il n'est pas rare d'y voir acheter dans un marché 1,500 kilogr. de truffes. M. Rousseau les prépare d'après la méthode d'Appert perfectionnée, et les expédie à Paris.

« M. Rousseau possédait dans les environs de Carpentras un terrain peu fertile. La hausse continue du prix des truffes lui fit concevoir l'idée de l'utiliser en le transformant en une truffière, et pour cela, il le sema en chênes verts et blancs, dont les

glands avaient été choisis sur des chênes autour desquels la récolte des truffes paraissait la meilleure. Sur un trait de charrue, il sema les glands dans les sillons séparés de 4 mètres, les glands se touchant presque dans ses sillons. Dans ses nouvelles plantations, il a donné 6 mètres d'écartement à ses lignes de chênes et les a semés moins drus.

« A la quatrième année de la plantation, on trouva trois truffes dans le terrain; mais ce n'est qu'à 6 ans que commencèrent les récoltes; aujourd'hui les chênes ont neuf ans et 1 mètre de hauteur. Dans l'année 1854, dont l'été fut pluvieux, on récolta 15 kilogr. de truffes; cette année, l'été ayant été sec, la récolte a été un peu moindre.

« C'est une truie qui est chargée de la recherche des truffes. A la distance de vingt pas elle sentait la truffe et se portait rapidement au pied du chêne où elle se trouvait, creusait la terre avec son groin, et aurait déterré et mangé sa trouvaille, si on ne l'avait détournée par un léger coup de bâton sur le nez, et en lui donnant un gland ou une châtaigne sèche qui était sa récompense. Dans une heure de temps, on a recueilli devant nous environ 1 kilogr. de truffes dans une faible partie de champ semé en chênes. »

— **EMPLOI DE LA SAUMURE.** — Des publications récentes ayant paru de nature à alarmer les populations qui font plus particulièrement usage de la saumure, soit pour leur propre alimentation, soit pour la nourriture et la médication de certains animaux domestiques, l'administration a cru de son devoir de s'assurer jusqu'à quel point cette substance peut produire des effets nuisibles. Cette question, portée à l'examen du comité consultatif d'hygiène publique, vient d'être l'objet d'un rapport de M. le docteur Tardieu, au nom d'une commission dont il était membre avec M. le docteur Rayer et M. Bussy, directeur de l'école spéciale de pharmacie de Paris. Nous donnons ici la conclusion de ce travail, qui fait ressortir les dangers de l'abus de la saumure à l'égard de quelques animaux, en même temps que l'innocuité de cette substance lorsqu'elle est employée avec certaines précautions, comme condiment ou assaisonnement, dans l'alimentation de l'homme.

L'emploi de la saumure, à titre de condiment ou d'assaisonnement dans l'alimentation de l'homme, n'a eu jusqu'ici aucun effet nuisible, et rien n'autorise à penser que ce procédé économique, avantageux pour les classes pauvres, doive être pros-

crit. Il n'en est pas de même de l'abus qui a pu être fait de cette substance dans l'alimentation ou le traitement des maladies de certains animaux, notamment des porcs et des chevaux. Des faits authentiques et des expériences récentes démontrent que le mélange de la saumure, en quantité notable, aux aliments, peut déterminer, dans ces cas, un véritable empoisonnement.

Dans tous les cas, la saumure conservée depuis un temps trop long et vieillie au contact surtout de viandes rances ne devrait être employée qu'avec beaucoup de circonspection, et après qu'elle aurait été purifiée par le battage de toute l'écume qui se serait formée à sa surface. (*Moniteur universel*.)

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Au nombre des passagers du *Fulton*, se trouvait, comme on s'y attendait, M^{lle} Rachel, de

retour de son pèlerinage au-delà de l'Atlantique. L'illustre tragédienne est descendue à l'hôtel de l'Europe, et se propose, dit-on, de séjourner dans notre ville environ deux ou trois jours. Elle paraît complètement remise de la maladie qui l'a obligée à interrompre subitement ses représentations transocéaniques. »

Le *Courrier du Havre* dit, au contraire, que M^{lle} Rachel a beaucoup souffert pendant la traversée, que les glaces ont rendue périlleuse et plus longue que l'on ne s'y attendait, et que c'est pour ce motif qu'elle doit rester trois ou quatre jours au Havre.

Le *Fulton* avait à bord trente-cinq passagers de première et de seconde classe et un chargement de farine. C'est un magnifique navire qui jauge 2,307 tonneaux. La force des machines est de 800 chevaux.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, mardi soir 26 février. — « Lord Palmerston, prévoyant qu'il essuiera un échec, retire le bill relatif aux droits locaux sur la marine marchande. — M. Disraeli reproche au gouvernement sa faiblesse; il lui reproche aussi de s'être exposé à des défaites et à la confusion, depuis le commencement de la session. — Le bill est retiré. »

Londres 27 février. — « L'article de fond du *Morning-Post*, sur l'armistice, parle pour la première fois de la paix, comme d'une chose presque certaine.

« Hier son Exc. le comte de Persigny a donné une soirée dansante à laquelle assistaient le duc de Cambridge et la princesse Mary. »

« *L'Impériuse*, le *Pylades* et le *Faucon*, formant l'avant-garde de la flotte anglaise de la Baltique, sont partis des Dunes pour Kiel, avant-hier, les Belts étant dégagés de glaces. » — Havas.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Tirage du 22 Mars 1856.

Il ne faut pas que les brillantes espérances qu'on fait concevoir pour le Crédit foncier les projets conçus par le gouvernement détournent le public de l'attention que méritent ses opérations courantes.

Nous croyons donc devoir rappeler que le 13^e tirage des obligations foncières, comprenant 170,000 fr. de lots, aura lieu le 22 mars prochain. Les personnes qui auront souscrit des obligations 4% avant le 15 mars prochain, participeront aux chances de ce tirage.

La souscription est ouverte à Paris au siège de la société, 19, rue Neuve des Capucins, et dans les départements chez MM. les Receveurs généraux et particuliers des finances.

BOURSE DU 26 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 73 13.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 96.

BOURSE DU 27 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 13 cent. — Fermé à 73

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96.

P. GODET, propriétaire-gérant.

pas vous le cacher, il est trop tard maintenant pour adopter des mesures de conciliation. On vous a accusé de faiblesse; vous avez compris la nécessité de montrer de l'énergie, et vous avez bien fait. Sans doute, pour établir votre droit, vous aurez des luttes à soutenir; mais le courage ne vous manquera pas, non plus que le secours de mes lumières. Songez d'ailleurs à ce qui arriverait, si vous faisiez maintenant un pas en arrière. Si vos adversaires vous voient faiblir dans une occasion aussi décisive, que n'exigeront-ils pas de vous? Avez-vous oublié ce que dit le fabuliste : « Laissez-leur prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre. » ? Le fabuliste a raison. Croyez-moi, monsieur Muller, si vous n'étiez pas courageux par tempérament, je vous conseillerais d'être courageux par calcul. Vous avez votre dignité à garder; il faut prendre rang dans le pays; il faut être maître chez vous. — Eh bien ! dit Muller, puisque toute conciliation vous semble désormais impossible, nous plaiderons.

Wolfgang s'accouda sur la table et couvrit ses yeux de ses mains.

— L'affaire est grave, très-grave, reprit-il après quelques minutes de réflexion. — Enfin décidez-vous ! s'écria Muller, qui perdait patience. Il faut céder ou plaider; je ne vois pas d'autre parti à prendre. — Eh bien ! répondit maître Wolfgang, nous plaiderons. L'affaire est grave, je le répète, mais ce sera un très-beau procès ! — Adieu donc, maître Wolfgang, dit Muller,

que cette conversation avait fatigué et qui n'était pas fâché de rester seul; adieu, revenez me voir dès que vous aurez entamé le procès, et surtout poussez-le avec vigueur.

Maître Wolfgang ne se levait pas. Muller le contemplait avec une curiosité mêlée d'étonnement. Maître Wolfgang avait ses raisons pour ne pas se retirer.

— Monsieur Muller, dit l'homme de loi, jusqu'à présent je ne vous ai pas dit encore l'objet de ma visite. J'ai écouté vos contestations avec les demoiselles de Stolzenfels, avec le major Bildmann; avec les jardiniers; il me reste à vous dire pourquoi j'étais venu.

Muller, justement effrayé de ces paroles mystérieuses, interrogeait en vain ses souvenirs; il se demandait, pour me servir d'une expression populaire, quelque nouvelle tuile allait lui tomber sur la tête. Maître Wolfgang, témoin de son anxiété, ne se pressait pas de l'éclairer.

— De grâce, Monsieur, dit Muller, pour qui l'incertitude devenait un cruel supplice, apprenez-moi sans plus tarder de quoi il s'agit. — Avant d'en venir à l'objet de ma visite, reprit gravement maître Wolfgang, j'ai besoin de vous adresser quelques questions, et je vous prie de vouloir bien y répondre sans détour et sans réticence. N'oubliez pas que vous devez parler avec une franchise absolue à l'homme chargé de la défense de vos intérêts. Vous devez avoir pour moi la confiance du malade pour son médecin, du pénitent pour son confesseur. Songez qu'en me déguisant une part quelconque de la

vérité, vous compromettez de la manière la plus fâcheuse le sort de votre cause.

Muller, de plus en plus inquiet, ne pouvait deviner où maître Wolfgang voulait en venir. Enfin l'homme de loi consentit à entamer l'exposé des faits. Toutefois, pour donner à son rôle plus d'importance et de grandeur, au lieu de raconter simplement ce qu'il savait très-bien, il préféra interroger son client comme l'eût fait un juge d'instruction.

— Ainsi donc, monsieur Muller, vous avez opéré dans le domaine d'Hildesheim des changements qui troublent, qui bouleversent toutes les propriétés voisines. Avec une légèreté, une étourderie qu'on ne devait pas attendre de votre âge, de votre position, vous avez contenté vos moindres caprices et vous n'avez pas pris la peine d'envisager les conséquences de votre résolution. — Au fait ! maître Wolfgang, au fait ! Depuis assez longtemps vous me tenez sur des charbons ardents. Au fait, soyez clair et surtout soyez bref. — Eh bien ! monsieur Muller, le domaine d'Hildesheim est traversé par une rivière. Qu'avez-vous fait de cette rivière ? — Parbleu ! ce que j'en ai fait, la plaisante question ! J'y ai pêché, je m'y suis promené en bateau avec ma femme et mes enfants. Que pouvais-je faire de plus ? — Interrogez votre conscience, monsieur Muller; n'avez-vous rien à vous reprocher ? N'avez-vous pas empiété sciemment ou à votre insu sur les droits attachés aux propriétés voisines ?

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LACOSTE.

Les créanciers de la faillite du sieur André Lacoste, marchand de porcs, demeurant à la Lande, commune des Verchers, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se réunir lundi prochain 3 mars, à huit heures précises du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
A. DUDOUET.

EXTRAIT d'acte de Société prescrit par l'art. 43 du Code de commerce.

D'un acte sous signatures privées, fait en double à Saumur, le vingt février 1856, enregistré à Saumur le vingt-cinq du même mois, par M. Touchard, qui a reçu six francs pour droits,

Il appert :

Que Magloire Guillemet et Jean Gateaud, tous deux mécaniciens-forgerons, demeurant à Saumur, ont formé une Société en nom collectif, à Saumur, sous la raison sociale, Guillemet et Gateaud, dont la durée a été fixée à deux ans, à partir du 25 décembre 1855.

Chaque associé à la signature sociale et chacun des associés s'engage à fournir une valeur de quatorze cents francs pour former le fonds social qui leur appartiendra par moitié et qui sera ainsi de deux mille huit cents francs.

Pour extrait dressé à Saumur, le vingt-six février 1856.

Signé : GUILLEMET et GATEAUD.

M. PLASSAN, chirurgien-bandagiste de Tours, donne avis à ceux qui ont besoin de son ministère, qu'il sera à Saumur, les lundi 3 et mardi 4 mars, hôtel de la Boule-d'Or. (130)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infailible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps,
Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pêcher, et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE, A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie. On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

Mentions honorables aux Expositions de 1839, 1844 et 1849.

NOUVEAUX BANDAGES HERNIAIRES

A Ressorts Élastiques et à Vis de Pression, sans Sous-Cuisses et sans Fatiguer les Hanches.

DE MM. WICKHAM ET HART, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt de ces bandages, à Saumur, chez M. ROY, coutelier-bandagiste.

Il se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie. Toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — Prix très-modérés (531)

EN VENTE, à la Librairie GODFROY, imprimeur, Grand' rue, 4, à Saumur.

DEVOIR ET BONHEUR

Entretiens avec mes jeunes amies

Par M^{lle} D. LESAULNIER, institutrice.

Un gros volume in-2, couverture imprimée, papier fort, glacé
Prix : franc 75.

A VENDRE

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ, Contenant 100 hectares, Située à Saint-Florent près Saumur.

Cette propriété se compose d'une belle maison de maître, avec enclos en jardin, vignes et terres, d'une contenance de 21 hectares 42 ares; trois corps de fermes; prés et bois.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (131)

A VENDRE

La MAISON de feu M. FARDEAU, Située à Saumur, Grand'Rue,

Consistant en salon de compagnie, salle à manger, cuisine, office, chambres à coucher, grenier, servitudes, cour et petit jardin, joignant au nord la maison de M. Daveau-Ecot.

S'adresser à M. GUENOIS, caissier de la Caisse d'épargne, et à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (68)

A LOUER

1^o UNE MAISON, Sise Porte-du-Bourg, actuellement occupée par M. Aubry.

2^o UNE AUTRE MAISON, Joignant la précédente, occupée par les dames Filz de Gerald.

S'adresser à M^{lle} LATRAU, rue du Collège. (86)

VIN ANTI-GOUTTEUX et ANTI-RHUMATISMAL,

(de colchique du Codex), de A. d'ANDURAN, médecin-pharmacien, avec lequel l'auteur s'est guéri d'un rhumatisme goutteux. Ce remède, admis à l'Exposition universelle de 1855, arrête de suite l'accès et guérit radicalement les affections goutteuses nouvelles; dans les anciennes il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-benins. — Prix du flacon et du mémoire : 10 fr. — Dépôt chez M. PERDRIAU, ph. à Saumur. (36)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

MONITEUR DES CONNAISSANCES UTILES ET PRATIQUES,

Journal mensuel. — Prix : 4 fr. par an FRANCO. — Troisième année

Le *Moniteur des Connaissances utiles* peut tenir lieu de Journaux d'Agriculture, d'Horticulture, d'Economie domestique, de Médecine, d'Hygiène, de Photographie, de Sciences et d'Arts.

APERÇU DE QUELQUES-UNS DES ARTICLES PUBLIÉS EN 1854.

Académie des Sciences. — Traité sur les Abeilles, par Debeauvoys. — Par où doit commencer le Cultivateur, par J. Eujault. — Travaux de la Société centrale d'Agriculture, par Payen, de l'Institut. — Alcools de Betteraves. — Arbres dirigés en espaliers. — Greffe en fente; Moyen de rajeunir les vieux Arbres fruitiers; la Greffe en couronne; Onguent pour les Coupes des Arbres. — Arbres à fruits. — Traité des Baux à ferme, par le comte de Saint-Marsault. — Bière économique. — Bière à froid. — Bière de ménage. — Bière salubre. — Bois, coloration et conservation. — Boisson de Barruel. — Boisson de la Beauce. — Boisson de Sorgho. — Boisson algérienne. — Boisson de Cassonade et d'Orge. — Boisson fermentée. — Boisson de Malaga. — Boisson rafraîchissante. — Boisson se rapprochant du Cidre. — Boisson se rapprochant de la Bière. — Boisson de Seigle, d'Orge et d'Avoine. — Boisson à un sou. — Calendrier mensuel du Cultivateur et de l'Irrigateur et de l'Horticulteur. — Traité sur les Champignons de couche. — Cidres. — Electricité dans les Arts, par Dumas, de l'Institut. — Cire inoxydable. — Fromages anglais. — Lune rousse, par François Arago. — Médecine domestique. — Melons, nouvelle culture sous cloches, sur buttes et sur couches, système Loysel. — Merveilles de la Science moderne. — Moyettes, par Payen, de l'Institut. — Pain économique, par Payen, de l'Institut. — Photographie. — Piquette de Pommes et de Poires. — Piquette de Vin. — Pisciculture. — Substances alimentaires. — Rapport de la Commission de la Maladie de la Vigne, adressé à M. le Ministre de l'Agriculture par V^{or} Rendu, inspecteur de l'Agriculture. — Vin d'Aromate. — Vin pur de Betteraves. — Vin de Bouleau. — Vin de Caramel. — Vin de Cerises. — Vin de Coings. — Vins

factices pendant l'hiver. — Vin de Fruits. — Vin de Gingembre. — Vin de Mûres. — Vin d'Orge. — Vin de pommes de terre. — Vin de Prunes. — Vin de Réglisse. — Vin de Sucre brut. — Vin de Sureau. — Vin acide. — Vin malade. — Traité sur les Vins. — Vinaigre, etc.

APERÇU DE QUELQUES-UNS DES ARTICLES PUBLIÉS EN 1855.

Agriculture : Moyen de reconnaître la falsification des engrais. — Manière d'élever les Volailles. — Ensemencement d'un Champ en Sarrasin et en Colza. — Quelle est la meilleure race bovine? — Moyen facile d'apprendre à distinguer diverses espèces de terrains. — Alcool de Betterave. — Vaches laitières. — Acclimatation d'Animaux. — Législation usuelle. — Fabrication du Fromage. — Vers à soie. — Mémoire sur la Conservation des Bois, par Boucherie. — Horticulture : Planches d'Asperges qui durent trente ans. — Voulez-vous que tout l'été votre Jardin soit couvert de Fleurs? semez ceci. — Emploi de la Colle forte comme engrais et pour l'arrosage des Plantes. — Destruction des Fourmis noires et des insectes nuisibles à l'Horticulture. — Arts et procédés pour conserver pendant l'hiver, en pleine terre, les plantes de serre tempérée. — Manuel d'Horticulture des Dames. — Pour avoir des Fleurs dans les appartements pendant l'hiver. — Liste des meilleurs Arbres fruitiers à cultiver en espaliers. — Apiculture. — Pisciculture. — Art d'élever les Sangsues. — Substances alimentaires : la Panification à bon marché. — Hygiène. — Boissons économiques. — Liqueurs. — Bière. — Vinaigre. — Vin. — Recettes de Famille. — Médecine des Familles. — Médecine vétérinaire. — Inventions. — Industrie métallurgique. — Photographie. — Académie des Sciences. — Exposition universelle. — Teinturerie. — Mélanges, etc.

Le *MONITEUR DES CONNAISSANCES UTILES* continuera, pendant l'année 1856, la publication du *Traité complet d'industrie manufacturière*, qui expose les procédés en usage pour préparer les objets nécessaires à la nourriture, au logement, à l'habillement, au bien-être de l'homme, d'après les découvertes de FRÉMY, FRANCOEUR, PAYEN, PELOUZE, etc., et des articles sur l'Agriculture, l'Horticulture, les Recettes utiles, les Inventions, etc., etc. — Nous pouvons dire que pas une idée utile ne se produira en France et à l'Étranger sans qu'elle ne soit aussitôt signalée aux lecteurs de notre journal.

Le prix de l'abonnement pour l'année 1856 est de 4 fr. Comme il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires des années 1854 et 1855, elles se vendent ensemble ou séparément 5 fr. l'année.

On s'abonne, à dater du 1^{er} janvier 1856, en envoyant à l'adresse de M. FAVRE, directeur, un mandat de 4 fr. par la poste, au Bureau, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 8, Paris. (90)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,